

J.A. Lausanne Domaine 24 public

Température rectorale

Le nouveau recteur de l'Université de Lausanne a cru bon de proclamer que les Cantons universitaires pouvaient se passer d'une aide fédérale. On connaît la chanson : D'où la Confédération tire-t-elle ses ressources ? Des cantons. Donc quand ils touchent une subvention, ils se financent eux-mêmes, perdant toutefois, dans cet aller-retour de leurs ressources indigènes, les derniers vestiges de leur indépendance.

Il vaut la peine de regarder d'un peu près la valeur de cette argumentation.

Argument I : Les huit cantons universitaires : Zurich, Bâle, Berne, Saint-Gall, Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud, fournissent à eux seuls le 73 %, soit les trois quarts, du montant total de l'impôt fédéral direct. On s'apprête donc à leur faire cadeau de la laine prélevée sur leur dos.

Mais, dans le dernier quart, on trouve, sans compter Lucerne et Argovie qui, probablement, créeront leur propre université, des cantons dont le rôle économique n'est pas sans importance. Pourquoi seraient-ils, Soleure, Schaffhouse, et même Zoug ou Glaris, dispensés de toute contribution au financement d'une tâche nationale dont ils profitent, eux aussi, pleinement ?

Mais il est absurde de n'envisager que l'impôt fédéral direct. Dans l'ensemble du budget de la Confédération, les principaux postes de recettes sont, en pour cents calculés sommairement : impôt fédéral direct, 11 % ; l'cha, 25 % ; droits de douane, 40 %. Comme les subventions fédérales de toute nature représentent, en gros, trois fois le rendement de l'impôt fédéral direct, on ne voit pas comment, en étant dispensés de cette contribution, les cantons pourraient, forts de cette économie, dédaigneusement repousser du pied toute aide fédérale — à moins qu'ils ne prélèvent eux-mêmes les impôts indirects... comme en 1815.

Mais la commission Labhardt estime que les dépenses pour les universités cantonales passeront de 166 millions (en 1962) à 800 millions (1975). A cette date, selon les calculs de la commission, les subsides fédéraux devraient atteindre 400 millions. Il resterait plus de 200 millions à la charge des cantons. Ils sont huit. Soit une moyenne de 25 millions. Le Canton de Vaud est dans la moyenne : ces 25 millions le

concernent donc. En 5 ans, ses dépenses universitaires (compte tenu du 30 % des dépenses brutes de l'exploitation de l'Hôpital cantonal) ont augmenté de 3 millions. En 13 ans, elles auraient à progresser de 25 millions. L'effort est énorme. Mais, sans l'aide fédérale, le canton devrait investir 75 millions supplémentaires en 1975, c'est-à-dire probablement plus que la valeur, à cette date, de sa contribution à l'impôt fédéral direct. Même problème à Genève, à Neuchâtel, à Fribourg. Alors ?

Argument II : Qui paie commande. En refusant l'aide fédérale, les universités défendent leur autonomie.

Mais les cantons universitaires, s'ils marchaient seuls, devraient de toute façon coordonner leurs efforts. Il faudrait démontrer alors qu'une commission de coordination inter-cantonale serait plus respectueuse des oracles cantonaux qu'une commission fédérale du type commission Labhardt, où chaque université était représentée et qui, dans son travail, ne fut jamais paralysée par l'esprit de clocher.

Mais on prendrait plus au sérieux la susceptibilité cantonale si les cantons avaient fait la preuve jusqu'ici de leur vitalité dans l'organisation de l'enseignement universitaire. Or il a fallu que la commission Labhardt fasse l'essentiel du travail qui leur incombe. Les cantons ne connaissaient même pas le coût réel de leur université ; il a fallu, nous l'avons dit, que des fonctionnaires fédéraux dépouillent sur place les comptes cantonaux pour obtenir un chiffre exact. Où étaient, avant le travail de la commission Labhardt, les plans de développement de l'enseignement universitaire ?

Quand les cantons auront démontré leur volonté d'agir, la susceptibilité sera de mise. Quand les universités auront défini leur programme, choisi leur vocation et que Berne viendra contrecarrer leur plan, la protestation sera unanime et nous serons dans le chœur. Mais qu'on agisse d'abord ! Vite. Le développement des universités exigera toute notre énergie. C'est une tâche nationale prioritaire. On n'agit pas en rêvant d'impossibles réformes fiscales.

On ne peut alors qu'être stupéfait de voir un recteur responsable choisir ce moment-là pour parler comme une petite fille qui dit : « Je ne veux pas qu'on me touche », et beaucoup de gens prendre au sérieux cette pudibonderie.

Néo-libéralisme saint-gallois

La presse a signalé l'importance du travail* entrepris par soixante doctorants de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall.

Quelle est l'originalité de ce mémoire académique ? Tout d'abord, le sujet. Le travail confié à ce séminaire ne consistait pas simplement en une analyse de la situation économique suisse. Il s'agissait, certes, de poser d'abord un diagnostic, mais sur cette base il fallait édifier toute une politique économique comme si elle devait, demain, être soumise au peuple. C'est la raison pour laquelle trois professeurs dirigèrent les travaux. M. Kneschaurek pour l'économie, MM. Kaufmann et Geiger pour les questions juridiques. Il était, en effet, nécessaire de définir les instruments légaux et constitutionnels à mettre au service de la politique économique préconisée ; et ne reculant devant rien, les économistes saint-gallois ne demandent pas moins de douze modifications de la Constitution.

En ce qui concerne les méthodes de travail adoptées, il faut remarquer, qu'après avoir travaillé en équipes restreintes sur des sujets particuliers (politique fiscale, politique du crédit, main-d'œuvre, etc.), la politique générale fut adoptée en plenum, après un vote démocratique.

Aussi ce travail peut-il être considéré comme révélateur des tendances actuelles des jeunes économistes suisses allemands (il n'y avait pas de Romands, mais quelques Tessinois).

Quel est donc le visage du néo-libéralisme ?

La thèse essentielle est celle du patron (M. Kneschaurek) : L'économie suisse subit une impulsion de croissance, qui doit entraîner des modifications structurelles. La politique économique est fautive si l'on s'imagine pouvoir par des mesures à court terme calmer la surchauffe. Ce qu'il faut donc : c'est organiser la croissance économique, d'où l'importance de la recherche, de l'instruction, de certains investissements publics, etc.

Le néo-libéralisme de Saint-Gall est très soucieux de respecter les lois du marché. Mais, partant de là, il est entraîné à préconiser certaines mesures qui peuvent intéresser la gauche. Notamment :

- une lutte plus efficace contre les abus des cartels ;
- une intervention directe et énergique dans les secteurs qui, temporairement ou par nature, sont soustraits à la concurrence : le logement, l'agriculture et les terrains ;
- une réduction des effectifs de la main-d'œuvre étrangère, qui devrait être autorisée à choisir plus librement son emploi, ce qui permettrait ainsi l'élimination des entreprises marginales.

Bref, ce néo-libéralisme, comparé à certains aspects conservateurs du capitalisme suisse, peut être un facteur de mouvement. Il y a un bout de chemin à faire avec ces économistes de la nouvelle génération.

* Konjunktur- und wachstumsgerechte Wirtschaftspolitik. Ein Programm für die Schweiz.

Bi-mensuel romand
N° 24 17 décembre 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Serge Maret
Philippe Müller
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 25 sortira de presse le jeudi 14 janvier 1965

Les bénéfices de l'industrie pharmaceutique suisse: A votre bonne santé!

L'industrie pharmaceutique suisse n'est pas anémique. Elle pète de vitalité et de vitamines. On dit qu'elle rétribue correctement sa main-d'œuvre ; sa gestion est dynamique ; de 1962 à 1963, Geigy augmente son chiffre d'affaires de 14 % ; Sandoz de 14,4 % ; Ciba, il est vrai, traîne un peu les pieds avec 6,3 % ; quant à Roche, il ne publie pas son chiffre d'affaires (toujours le confidentialisme helvétique !). C'est une industrie essentiellement tournée vers l'exportation. Aussi est-elle de taille mondiale, la septième du monde, et ce rang serait amélioré encore si l'on pouvait avec exactitude tenir compte de la production des firmes étrangères contrôlées par les holdings suisses. Dans le commerce mondial des produits pharmaceutiques, la Suisse vient en deuxième position derrière les Etats-Unis. Tout ce travail et cette réussite contribuent à notre prospérité. Bâle ne serait pas Bâle, ni son Université, la plus riche de Suisse, sans les chimiques. Qui donc aurait motif à se plaindre ? Les malades ? Mais ils guérissent grâce aux « bons remèdes ». Non, en cherchant bien, vous ne trouverez d'autres mécontents que quelques actionnaires : le rendement des actions, disent-ils, ne correspond pas aux bénéfices réels !

Pourquoi, dans ces circonstances, les pharmaceutiques éprouvent-ils le besoin de plaider leur cause ? C'est que le coût de la santé, dans tous les pays de haut niveau de vie (au deux sens du terme) devient insupportablement élevé. Ici les caisses-maladie sont en difficulté, là la sécurité sociale. La maladie est cause d'endettement ; elle entraîne des privations. En regard, les bénéfices pharmaceutiques ne sont-ils pas indécentes ? Les bonnes aspirines font suer le malade.

Il n'est donc pas étonnant de voir la Société pour le développement de l'économie suisse, fidèle thuriféraire du capitalisme suisse, publier, sous la plume de M. Robert Droz, un numéro (sept.-oct. 64) consacré à la défense et à l'illustration de l'industrie pharmaceutique. Ce bulletin est avant tout destiné aux cadres financiers. Certains se chargent d'en vulgariser quelques données et d'influencer de la sorte l'opinion publique (ce qu'a déjà fait la « Feuille d'Avis de Lausanne », 2 décembre 1964).

Sur cette base, mais avec d'autres sources, procédons à notre tour à une analyse chimique.

Les bénéfices

Les bénéfices sont impressionnants (M. Droz, lui, les trouve insignifiants en regard du bénéfice de la santé recouvrée ; évidemment, il y a bénéfice et bénéfice, et au prix de la vie, tout est relatif) ; ces profits ont fait l'objet d'une étude sérieuse, non pas en Suisse, mais aux Etats-Unis (Subcommittee on Antitrust and Monopoly: Study of Administered Prices in the Drug Industry).

Il en résulte ceci :

1. Selon un rapport de la Federal Trade Commission (3^e trimestre 1958), les bénéfices nets, après déduction des impôts, ont été en moyenne de 18,9 % par rapport à la valeur nette de ces entreprises (net worth) et de 10,8 % par rapport aux ventes. Ils représentent en pour cent les plus gros bénéfices réalisés dans toutes les branches de l'industrie américaine.
2. L'industrie pharmaceutique réalise un bénéfice qui est environ le **double** des autres branches industrielles. Ou encore, parmi les 50 affaires les plus rentables des U.S.A., on compte 13 firmes pharmaceutiques. Les trois premières sont trois sociétés pharmaceutiques : Carter, 38,2 %, American Home Products, 33,5 %, Smith Kline, 33,1 % de la valeur nette. Ces maisons amortissent donc

leur capital en trois ans d'existence. Ajoutons encore que ces maisons sont frappées d'un impôt fédéral de 52 %, d'où pour Carter un bénéfice avant taxation d'environ 75 % de la valeur nette.

3. Les milieux bancaires suisses, dans une correspondance adressée à « Finanz und Wirtschaft » (16 octobre 1964) donnaient sur les meilleures affaires chimiques américaines en 1963, des renseignements stupéfiants. En tête, Searle : 25 % de bénéfice par rapport au chiffre d'affaires, puis Smith Kline : 16,7 %, etc.

Et en Suisse ?

Inutile de consulter les bilans. Les bénéfices avoués y sont fortement amenuisés. On peut toutefois estimer ce bénéfice en fonction du chiffre d'affaires. Les chroniqueurs financiers discutent des proportions suivantes : Geigy, 12 %, Sandoz, 10 %, Ciba 8 %. Une moyenne de 10 % est donc raisonnable. Le total des chiffres d'affaires des quatre Grands bâlois est le suivant, en millions de francs, pour 1963 : Ciba, 1492 ; Sandoz, 910 ; Geigy, 1300 ; Hoffmann, 1500 (estimation de M. Amstutz, « Journal de Genève », 24 juin 1964), soit au total 5202. En comptant 10 % comme marge de gain, on obtient le coquet bénéfice de 520 millions. M. Droz, qui ne saurait être en la matière suspect d'exagération, compte une marge de bénéfice de 13 %, soit 676 millions. Relevons, chose exceptionnelle, qu'avec l'autorisation du fisc tous les investissements de recherche sont amortis en une seule année. Le bénéfice net est d'autant plus impressionnant.

Certes, ce bénéfice n'est pas obtenu par le seul département pharmaceutique des industries chimiques. Même si, aujourd'hui, ce département est devenu, le plus important, il ne dépasse pas le tiers de la production globale (précédant les colorants, les matières organiques, etc.).

Certes, ce bénéfice est le fruit d'un commerce mondial, et n'est pas prélevé directement sur l'économie suisse. Mais il faudrait encore, pour être complet, tenir compte des quatre-vingts maisons de petite et moyenne importance qui font partie, elles aussi, de l'industrie pharmaceutique suisse. Or, il faut remarquer que c'est au niveau de ces maisons-là que la commercialisation des produits pharmaceutiques est la plus poussée. Elles produisent peu elles-mêmes, mais acquièrent en gros, ici leurs antibiotiques, là, leurs vitamines. Ainsi Roche produit l'ensemble des vitamines qui sont commercialisées sous quelque forme que ce soit par des dizaines de maisons en Suisse. Or ces travaux de seconde main et de commercialisation sont parmi les plus rentables ; c'est la raison pour laquelle cette pratique est très poussée aux Etats-Unis (Ainsi la Maison Parke Davis ne produit elle-même qu'un seul remède, le chloramphénicol, un antibiotique puissant, mais elle vend et commercialise 20 des 51 substances qui avaient fait l'objet d'une enquête de la commission américaine).

Bref, si l'on ajoute les bénéfices des grandes et des petites entreprises, ce que rapporte et la recherche et la commercialisation, on peut dire que l'industrie pharmaceutique est une des meilleures affaires qui soient au monde.

La recherche pharmaceutique

Il ne serait pas difficile de multiplier les exemples de produits dont le prix de revient est de quelques centimes et le prix de vente au client de plusieurs francs. On objecte, toujours, à ce genre de calcul, qu'il est impossible d'évaluer le coût de la recherche dans chaque produit pris isolément ; les réussites

paient les échecs, dit-on. Or les réussites sont rares et les échecs nombreux.

Il est en effet plus juste de s'interroger d'abord sur la portée de la recherche pharmaceutique.

Les succès de la recherche pharmaceutique sont à la fois spectaculaires et très rares. Le nombre des substances actives est en effet extrêmement limité. M. Droz, plus précis et détaillé en ce domaine qu'en ce qui concerne le niveau des bénéfices, donne l'exemple suivant. Des savants, cherchant un nouveau médicament contre la tuberculose, prirent à l'origine 8000 combinaisons chimiques en considération. 5000 furent synthétisées et analysées, 1000 contrôlées pharmacologiquement, mais une seule jugée digne d'être admise dans l'arsenal thérapeutique.

La recherche représente un investissement énorme. La sous-commission américaine l'évalue à 8,5 % du chiffre d'affaires. Pour les quatre grands de Bâle, il est permis d'estimer approximativement à 8 % la part qu'ils consacrent à la recherche, ce qui fait 400 millions (dont la moitié est dépensée en Suisse, l'autre moitié dans les filiales étrangères, chiffres donnés par la N. Z. Z. du 23 octobre 1964), mais, une fois encore, tout n'est pas consacré à la seule recherche pharmaceutique ; ainsi Ciba a sacrifié ces dernières années 200 millions pour des recherches jusqu'ici infructueuses dans le domaine de la photochimie.

La recherche est chère, mais les réussites rares. Voilà ce que plaident les chimiques, et c'est irréfutable. Mais leur politique n'est pas en accord avec ce langage. Pour les consommateurs, pour leurs clients, ils font comme si les réussites étaient nombreuses, comme si les découvertes couraient les rues.

Autrement dit, ils doublent une recherche scientifique d'une tenue souvent irréprochable par une politique de commercialisation sans tenue et sans valeur. Quand vous vous contentez de changer le colorant d'un remède, la science n'a pas progressé, mais cela peut rapporter pourtant comme une nouvelle carrosserie sur un modèle ancien.

Regardons donc de plus près !

La commercialisation pharmaceutique

La commission américaine dont nous utilisons les recherches a recueilli un témoignage intéressant : celui du docteur Console, ancien directeur médical de la grande firme Squibb. On lui faisait remarquer que les vrais progrès en pharmacologie sont rares : « Cela est vrai, répondit-il, et c'est le propre même de la recherche. On se demande par contre pourquoi ces maisons commercialisent tant de leurs échecs ? » et comme on l'interrogeait pour savoir s'il connaissait beaucoup de tels exemples, il ajouta : « Je pense que la plupart des produits nouvellement lancés sur le marché entrent dans cette catégorie, et je dois souligner que les responsables des firmes en sont conscients au moment de décider la commercialisation de tel ou tel produit : ce n'est pas qu'ils puissent être utiles, mais ils rapporteront des bénéfices (they promise no utility, they promise sales). »

Les moyens de la commercialisation

La commercialisation développe trois conséquences :

- la recherche des variantes ;
- la politique des marques ;
- la publicité.

Toute une partie de l'industrie pharmaceutique vit d'un travail scientifiquement inutile. Nous avons donné l'exemple de Parke Davis qui ne produit qu'une

substance active, mais qui en commercialise vingt au moins.

M. Droz, sans le vouloir, nous donne une très éloquente illustration de ces pratiques : « On croit, écrit-il, que deux ou plusieurs médicaments contenant la même substance thérapeutique en un même dosage, mais provenant de producteurs différents, sont identiques entre eux. Il s'agit d'une erreur grave (sic). De tels médicaments peuvent en effet différer et diffèrent très souvent les uns des autres de par le degré de pureté et de répartition de la substance thérapeutique, de l'espèce et des méthodes de fabrication des adjuvants, solutions, colorants, stabilisateurs, etc. » Argument d'une certaine mauvaise foi. Le médecin ignore tout de l'effet (et pour cause, il est plus que problématique) d'un stabilisateur et d'un adjuvant ! En revanche, ce qui est certain, c'est que la mise sur le marché de variantes sans intérêt thérapeutique, de remèdes qui ne sont pas vraiment nouveaux, représente d'abord une dispersion des efforts, une augmentation des coûts, un encouragement à la surconsommation des médicaments, et un brouillage des données pharmaceutiques. Mais plus exactement, comment s'opère le brouillage ?

Ici interviennent les noms de marque. On sait que le fabricant a le droit de choisir pour un produit, en plus du nom générique, un nom arbitraire, aussi arbitraire que le rapport qu'il y a entre votre tête et le fait que vous vous appelez Louis ou Jeanne. Le nom générique, lui, est un synonyme abrégé de la désignation scientifique d'une combinaison chimique contenue comme substance active dans un médicament. Phénylbutazone est le nom générique correspondant à 1,2 - diphenyl - 3,5 - dioxo - 4 - n - butyl - pyrazolidine, mais qui est vendu dans le commerce sous le nom du Butazolidine (c'est un anti-inflammatoire, produit par Geigy). Prenons un autre exemple tristement célèbre. La Thalidomide — c'était le nom générique de la substance active — était commercialisée en Suisse sous une trentaine au moins de marques de fabrique, 56 en Allemagne ! Personne, pas même l'O.I.C.M., n'avait la liste complète ! L'affaire de la thalidomide fut éventée en novembre 1961 par un spécialiste de Hambourg, mais la première liste complète des spécialités contenant de la thalidomide n'a été publiée que fin août 1962. Dernier exemple : certain dérivé de la cortisone existe en Suisse sous 50 appellations différentes, chacune propre à la maison qui le commercialise, alors que deux ou trois seulement le produisent. Mais alors, dans cette surabondance de remèdes, comment est-il possible de s'imposer sur le marché : par les mêmes moyens que si vous vendez des boîtes de conserve ou des transistors. Par la publicité.

La publicité

Il y a très peu de découvertes ; celles qui font date n'ont donc pas besoin de publicité, elles s'imposent d'elles-mêmes. Mais les améliorations de détail ? Mais les nouveaux-produits-anciens ? La publicité pharmaceutique est gigantesque ; et c'est un des aspects les plus déplaisants de ce secteur industriel. Aux Etats-Unis, la commission d'enquête a procédé à des centaines d'interrogatoires. Elle arrive à la conclusion que 22 des grandes firmes pharmaceutiques consacrent à leur publicité 580 millions de dollars annuellement, ce qui correspond à 24 % en moyenne de leur chiffre d'affaires. On compte qu'il faut deux millions de dollars pour lancer un produit sur le marché. La firme américaine Upjohn annonce qu'elle emploie 5700 personnes, dont 1000 représentants de commerce.

En résumé, il est dépensé trois fois plus d'argent pour la publicité que pour la recherche.

Et en Suisse ? Un bonnet de skieur

Deux médecins qui collaborent à « Domaine Public » ont, pendant deux mois, mis de côté les imprimés et envois publicitaires. Poids brut : 2 kilos. Dans ce lot, on trouve 160 réclames banales (presque trois par jour). Les Grands de la pharmacie ne dédaignent pas ce procédé rudimentaire : ils ont expédié 40 imprimés contre 60 pour les autres maisons suisses dont certaines sont contrôlées par les Grands (Zyma, Sauter). Le solde provient de maisons étrangères. Ensuite viennent les réclames associées à des sujets extra-médicaux (planches de fleurs : les liliacés de Redouté, cartes géographiques, etc.). Puis, entrent en scène les brochures plus importantes. 44, plus d'une par jour. 29 pour les grandes maisons bâloises. La qualité scientifique de ces textes est très variable. A cela s'ajoute la réclame indirecte : petit répertoire pour converser avec le malade de langue espagnole ; les grands millésimes des vins ! des journaux luxueusement illustrés avec des articles de Butor, Pauhlan, Vadim ! où la réclame est discrètement reléguée en dernière page. Enfin, en dehors des imprimés, des disques, des jouets pour les enfants, et même un bonnet de skieur.

Ce qui est déplaisant dans cette inflation publicitaire, ce n'est pas son coût seulement, mais le mépris du travail médical qu'elle suppose, comme si le praticien choisissait tel remède parce que sa publicité est mieux programmée, le papier de sa publicité plus glacé et ses caractères d'imprimerie plus chauds.

Pour conclure provisoirement

Nous sommes partis des profits énormes de l'industrie pharmaceutique. M. Droz, pour les excuser, sinon pour les justifier, s'efforce de démontrer, avec des chiffres d'ailleurs discutables, que le bénéfice de l'industriel pharmaceutique n'entame que peu un revenu familial. Evidemment, il se garde bien de relever que ce n'est pas un type de consommation régulière et étale, mais une consommation imposée, inéluctable quand la maladie est là, et très inégalement répartie. Si le bénéfice des industries pharmaceutiques était redistribué, ajoute-t-il, nous n'aurions en poche que quelques francs de plus.

Toujours la même démonstration idiote : les Français ne seraient pas plus riches, si on leur distribuait également la fortune de Rotschild ! Et ce n'est pas ce terrain que nous allons choisir quant à nous. Mais nous partons du fait qu'il y a une structure de la production et de la consommation pharmaceutique. Sur cette donnée doit être fondée la critique, bien plus que sur le montant des millions révélés et dissimulés dans le bilan. Bien des industries gagnent des millions. Mais les millions pharmaceutiques ont une origine spécifique.

En effet, toute la consommation pharmaceutique repose sur une série de monopoles de fait et de droit. Monopole légal et justifié du médecin, du pharmacien, qui seuls peuvent prescrire ou vendre les médicaments. Le client, c'est-à-dire le patient, ne choisit pas. Monopole aussi pour l'industrie qui sort un nouveau remède efficace. Car ce remède est imposé au consommateur, quel que soit son prix. Si un objet de confort est trop cher, vous pouvez librement avoir la sagesse d'y renoncer. Si un remède est cher et qu'il y va de la santé de vos proches ou de la vôtre, vous acceptez sans hésitation la dépense. L'industrie pharmaceutique vit d'une consommation forcée. Un nouveau remède est un monopole de fait pendant deux ou trois ans ; c'est le temps nécessaire à la concurrence pour mettre au point une variante, lorsque la chose est possible. Ce mono-

pole de fait est protégé encore par les brevets, dont la longue durée est discutable (mais pour aujourd'hui nous laissons de côté ce problème), et enfin, en Suisse, il est renforcé par des accords de cartel très poussés. Ces monopoles devraient avoir pour contrepartie, du haut au bas de l'échelle, des règles de métier, comme c'est le cas dans la profession médicale. Or, ces règles, l'industrie les refuse, au nom de la recherche du profit accru, alors même que le progrès de la médecine et la prolongation de la vie humaine et l'augmentation de la population lui assurent des débouchés sans cesse élargis.

Aussi, une réforme ne devrait pas attaquer simplement les bénéficiaires, ce qui est superficiel, mais imposer des règles qui contrebalancent le monopole pharmaceutique.

Il en est deux qui semblent s'imposer :

— l'interdiction ou la limitation très stricte des noms de marque qui mettrait fin à la surproduction de variantes inutiles ;

— un contrôle draconien de la publicité ; l'information du corps médical et des pharmaciens devant être confiée à des organismes indépendants des maisons productrices, et qui auraient pour règle de ne donner que des renseignements scientifiques, destinés à ceux qui, par leurs études et leur formation, sont capables de les interpréter.

A ce monopole magnifique de responsabilités confié à ceux qui ont la charge de la santé publique doit correspondre une déontologie qui englobe aussi bien le chercheur, l'industriel, que le médecin et l'infirmière. Dans cette déontologie, certaines pratiques de commercialisation, inspirées par le seul mobile de l'accroissement du profit, ne sauraient trouver de place.

Annexes

I. Les enquêtes américaines

Il est intéressant de souligner les extraordinaires possibilités d'information qui sont données au législateur américain. La sous-commission sénatoriale forte de 38 membres, dont 8, sous la présidence du sénateur Kefauver, se sont particulièrement occupés des problèmes pharmaceutiques, a travaillé de décembre 1959 à février 1962. Vingt-six mois d'audition, 12 000 pages de procès-verbaux, alors que les enquêteurs ont limité leurs investigations à quatre substances : les corticostéroïdes, les antibiotiques, les tranquillisants, les antidiabétiques oraux. A la suite de ces travaux, un projet de loi a été adopté portant sur la durée des brevets, les noms génériques, et le contrôle de la toxicité des médicaments.

II. La politique d'achat

Aux U.S.A., le plus grand client de médicaments, c'est la Military Medical Supply Agency, c'est-à-dire l'armée qui achète tous les médicaments nécessaires pour la troupe, pour les hôpitaux militaires, pour le Public Health Service, pour la défense civile, etc. Les achats se font après soumission, au prix le plus bas. Lorsque la concurrence joue, les « remises » sont étonnantes. En 1959, la M.N.S.A. faisait savoir qu'elle voulait acheter 1 056 000 tablettes de cortisone en emballages de 1000. Schering fit une offre à 23,63 dollars la bouteille. Mais au public, la même bouteille est vendue par Schering 170 dollars. Et en Suisse, quelle est la politique d'achat des hôpitaux ? Cette simple question pourra nous mener assez loin. Nous y reviendrons.

Suède - Socialisme - Suicide

Les Suédois connaissent le socialisme, mais ils s'ennuient... à mourir. Ce lieu commun a pendant longtemps réconforté la bourgeoisie d'une Suisse où l'on « n'a pas » le socialisme, mais alors où l'on sait vivre.

Un débat au Grand Conseil vaudois fut à cet égard exemplaire.

M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat, répondant à une interpellation (selon le sténogramme) :

— M. le député Duvanel a bien voulu enlever à son interpellation tout caractère de critique et de polémique. Je l'en remercie et agirai de même à son égard. Il me permettra toutefois de faire une remarque qui ne s'adresse pas à lui, mais qui concerne une citation (il faut toujours se méfier des citations !) : L'auteur cité (Réd. : le Dr J. Bergier, dans son rapport au Cartel romand d'hygiène sociale et morale) « révèle l'insuffisance de la place réservée dans nos programmes scolaires à la préparation à la vie familiale, à l'éducation sanitaire et sexuelle, à la personnalité, à l'organisation des loisirs, à l'hygiène mentale, éthique et morale. Il cite ce que font déjà, dans ce dernier domaine, certains pays comme les Etats-Unis, la Suède, la Tchécoslovaquie... »

Heureusement, je n'ai pas à choisir entre pays des deux blocs idéologiquement opposés, ce qui m'évite bien des désagréments, et je retiens l'exemple de la Suède ; et je suggère à M. le député Duvanel de poser à l'auteur cité la question suivante : Comment se fait-il, avec cette éducation nouvelle, que la Suède soit le ou un des pays où le relâchement des mœurs est le plus poussé, les divorces les plus nombreux, et les suicides les plus fréquents chez les jeunes ? Ayons l'esprit ouvert, mais aussi les yeux ; nous voulons bien nous inspirer de l'exemple des autres, mais à condition que les résultats de l'exemple soient bons.

La petite question de J.-J. Leu, déposée sur le bureau du Grand Conseil :

Ce matin 25 novembre 1964, répondant au nom du Conseil d'Etat à l'interpellation Duvanel et consorts

La réforme scolaire suédoise

La réforme scolaire suédoise

La réforme des structures de l'école suédoise sera bientôt achevée. Introduite progressivement, elle va atteindre le degré du gymnase en 1965. Cette réforme est d'une surprenante audace ; aussi avons-nous pensé utile d'en donner une fiche signalétique (voir à ce sujet l'intéressant article descriptif du « New Statesmann » du 11 septembre 1964). Il ne s'agit pas de présenter la structure scolaire suédoise comme un modèle, universellement imitable ; mais lorsqu'on décrète, chez nous, telle réforme de détail impensable, catastrophique, apocalyptique, on se demande alors comment le ciel n'est pas encore tombé sur la tête des Suédois.

— La durée de la scolarité obligatoire est en Suède de 10 années. De 7 à 16 ans. L'école obligatoire est la même pour tous. C'est l'école unique ou, selon la terminologie, l'école « compréhensive ». C'est un principe auquel les Suédois tiennent fermement : quelles que soient les difficultés rencontrées, il est interdit de diviser les élèves selon leurs aptitudes. Ce n'est qu'à 14 ou 15 ans que la liberté est accordée aux parents et aux élèves de choisir des branches à option ; en dernière année, enfin, les élèves sont répartis dans diverses sections, cinq dites théoriques, trois dites pratiques.

— A 16 ans, si l'enfant ne quitte pas l'école, il a trois possibilités :

a) le gymnase. L'entrée au gymnase est sélective. La sélection se fait sur la base des notes obtenues à l'« école compréhensive ». Il y a trois sections gymnasiales conduisant à l'université, sections dites académique, économique et tech-

sur l'Ecole normale, M. le chef du Département de l'instruction publique et des cultes a déclaré notamment que la Suède était le ou un des pays où les suicides sont les plus fréquents chez les jeunes. Il a ajouté qu'il aurait l'esprit ouvert mais aussi les yeux, et qu'il voulait bien s'inspirer de l'exemple des autres, à condition que les résultats de l'exemple soient bons.

Or, selon de récentes statistiques de l'Organisation mondiale de la santé, on constate que le taux global des suicides, pour 100 000 habitants, est de 27 en Suède et de 31 en Suisse (pour les hommes), de 8,5 en Suède et de 12 en Suisse pour les femmes. Pour les classes d'âge de 10 à 14 ans, il est trois fois plus élevé en Suisse qu'en Suède, de 15 à 19 ans, il est de 4,8 en Suède et de 12,3 en Suisse, de 20 à 24 ans, de 11 en Suède et de 27,5 en Suisse, et ainsi de suite jusqu'à 39 ans, où le taux des suicides reste toujours plus élevé en Suisse qu'en Suède.

En conséquence, soucieux de permettre au Conseil d'Etat et aux députés d'avoir réellement les yeux aussi bien ouverts, le soussigné se permet de poser la simple question suivante :

Quelles sont les sources statistiques qui sont à disposition du Conseil d'Etat et plus particulièrement du Département de l'instruction publique ?

La réponse à cette question permettra sans aucun doute au Conseil d'Etat et aux députés de s'inspirer mieux des bons exemples que l'on peut trouver chez les autres, en n'oubliant pas de se souvenir des exemples que l'on peut trouver chez nous.

Addendum

Pour les divorces, la proportion pour 10 000 habitants est en Suède de 12. En Suisse, de 8,7. Mais à Genève de 17,6, à Neuchâtel de 13,3 et dans le Canton de Vaud de 12,3.

Encore une baudruche !

Quant à la dissolution des mœurs ! Ah, les blondes Suédoises, il est vrai... Mais nous manquons de statistiques officielles.

nique. Les milieux professionnels (syndicats et patronat) ont insisté pour qu'on évite à ce stade toute spécialisation. L'évolution technologique est si rapide qu'on ne saurait favoriser la spécialisation au détriment de la culture générale.

b) les écoles de continuation : durée deux ans ; niveau de la culture générale, mais moins d'exigences qu'au gymnase.

c) les écoles professionnelles.

— Le plus surprenant, c'est l'importance accordée à chacune des sections de scolarité prolongée. Les plans pour 1970 prévoient en effet la scolarisation suivante, en pour cent par rapport à la totalité du groupe du même âge :

- au gymnase : 35 % ;
- dans les écoles de continuation : 20 % ;
- dans les écoles professionnelles : 20-30 %.

Cela signifie qu'en 1970, il est prévu que le 10 ou le 15 % seulement de la population scolaire quittera l'école au terme de la scolarité obligatoire. Les plans sont faits dans la perspective que le 25 % de la population scolaire passera par l'université.

Toute comparaison qualitative est exclue. Que valent ces gymnasiens, ces étudiants suédois ? Nous n'en savons rien. Mais en chiffres, on peut mesurer le retard grandissant de la Suisse.

En 1953, la Suède comptait 19 942 étudiants ; la Suisse 11 683. En 1961, la Suède 40 184, la Suisse 15 781. A supposer que notre pays fasse un effort vigoureux de redressement, la situation sera la suivante en 1970, selon les données de la commission fédérale d'experts : Suède, 86 400 ; Suisse, 31 600. L'écart qui était de 8000 en 1953 sera alors de 54 000 !

A nos lecteurs

Tous nos abonnés qui avaient souscrit leur abonnement à fin 1964 ont reçu un bulletin de renouvellement. Merci à tous ceux qui ont, d'emblée, signé un nouveau bail, merci à ceux qui ont tenu à ajouter quelques lignes d'encouragement, merci à ceux qui ont estimé qu'il y avait des chiffres plus ronds que Fr. 12.—

Nos autres lecteurs nous rendront un grand service en s'acquittant sans trop tarder du montant de leur abonnement. Ils nous éviteront des pointages inutiles. Dans notre entreprise, les investissements sont avant tout des investissements humains et il nous est agréable de pouvoir économiser du temps et des manutentions de fiches.

Plusieurs abonnés nous ont envoyé des adresses utiles pour la prospection ; d'autres ont fait souscrire, directement, un ou plusieurs abonnements. Nous rappelons que nous avons mis, en enjeu d'amitié, selon notre formule, « Les mémoires d'un révolutionnaire » qu'André Gavillet offrira avec plaisir à notre meilleur propagandiste, c'est-à-dire à qui se révélera le plus efficace d'ici au 31 décembre. L'ouvrage de V. Serge est un livre qui mérite d'être connu : il est un des témoignages les plus probes sur les grandes révolutions du XX^e siècle.

Ne perdez pas une occasion de faire connaître « Domaine Public » ! Et les occasions sont nombreuses pendant les fêtes. Ajoutons que D. P., c'est le cadeau qui fait deux fois plaisir : à celui qui le reçoit, à nous qui enregistrons l'abonnement. Et puis, sans phrase et sans bougie, nous comptons sur vous.

Notre numéro 25 sortira le 14 janvier. Nous vous souhaitons de sauter à pieds joints le seuil de 1965.

Dans notre courrier

En publiant dans notre numéro la lettre d'une institutrice qui s'effrayait des dangers que représentent pour nos enfants les petits Italiens et Espagnols, nous espérions provoquer quelque réaction. Mme B. M., institutrice à Neuchâtel, répond ce qu'il fallait répondre. Avec plaisir nous publions sa lettre.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu la lettre de Mme D. B., dans votre numéro du 3 décembre, et j'aimerais vous faire part des réflexions suivantes :

Tout d'abord, j'aimerais que Mme D. B. précise sa pensée et nous dise en quoi l'assimilation d'une partie de la main-d'œuvre étrangère assure à nos enfants « des lendemains qui chantent ».

De tels propos m'étonnent d'autant plus qu'ils émanent d'une institutrice. J'ai pu constater en effet que, dans le monde des enfants, l'assimilation est aisément réalisable. Certes, je me rends compte de la complexité du problème en général et des difficultés à surmonter. Cependant, j'ai eu des enfants italiens et espagnols dans ma classe, des enfants nouvellement arrivés qui ne connaissaient **rien** encore de notre langue. J'ai été émerveillée de la rapidité avec laquelle ils s'adaptent à un milieu absolument étranger, à des habitudes nouvelles. (Je peux citer le cas d'une fillette de 11 ans qui demandait des congés pour accompagner sa mère chez un nouvel employeur : elle servait d'interprète !) Ils imitent leurs camarades, ils cherchent à participer à leurs jeux. Quant aux enfants suisses (je parle, bien sûr, de ma classe, soit d'enfants de 9 à 12 ans), j'affirme qu'ils sont naturellement ouverts aux arrivants, prêts à les accueillir. S'ils font des restrictions, celles-ci ne sont que le reflet d'opinions entendues, mais en aucun cas leur expression spontanée. Il y a en eux de la curiosité et un certain chauvinisme, mais qui sont totalement dépourvus de malveillance. Bien sûr que l'arrivée, en cours d'année, d'un ou plusieurs étrangers dans nos classes pose de très graves problèmes d'organisation. A nous de les résoudre en collaboration avec les pouvoirs publics. (Je sais que des classes spéciales de raccordement ont été ouvertes dans certaines villes. Elles devraient être multipliées.) Pourquoi n'aboutirions-nous pas, en fin de compte, à un enrichissement ?... B. M.